

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PADOUE

SÉANCE DU
14 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal, tenue le
14 janvier 2019, en la salle municipale à 20.00 heures.

1. OUVERTURE ET PRÉSENCES

Sont présents :

Monsieur	Gilles Laflamme	maire
Madame	Réjeanne Ouellet	Conseillère siège N° 1
Madame	Clémence Lavoie	Conseillère siège N° 2
Monsieur	Yannick Fortin	Conseiller siège N° 3
Madame	Lucette Algerson	Conseillère siège N° 4

Sont absents:

Monsieur	François Doré	Conseiller siège N° 5
Monsieur	Bertrand Caron	Conseiller siège N° 6

Le tout formant quorum sous la présidence de monsieur Gilles Laflamme, maire, ouvrant la séance par un mot de bienvenue.

Line Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

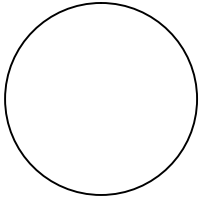
La séance est déclarée ouverte à 20:00 heures.

2. MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et une prière est faite.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présences
2. Mot de bienvenue et prière
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 décembre 2018
Lecture et adoption du procès-verbal du 19 décembre 2018
Suivi au procès-verbal
5. Lecture et adoption des comptes
6. Information du maire et des conseillers
7. Adoption du règlement 247-2018, règlement d'imposition de taxes et de services
8. Dépôt du règlement 248-2019 sur le traitement des élus
9. Avis de motion du règlement 248-2019 sur le traitement des élus
10. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
Financement d'un montant de 94 400 \$
11. Résolution pour l'adjudication de l'émission
12. Résolution pour préciser les modalités de l'émission
13. Formation des élus
14. Maire suppléant
15. Ramonage des cheminées
16. Publicité pour la carnaval
17. Programme d'emploi d'été canada
18. Déclaration citoyenne ; urgence climatique
19. 5 à 7 des élus
20. Formation web "La loi sur les normes du travail"



21. Vérification des livres comptables
22. Affaires diverses :
 - A) radios portatives
23. Période de questions
24. Levée de la séance

01-14-01-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.
ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2018

02-14-01-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre soit adopté avec correction au point 2 pour Madame le maire à la place de Monsieur le maire.
ADOPTÉE

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

03-14-01-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre soit adopté avec correction au point 5 à savoir de corriger le nom Caron.
ADOPTÉE.

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Le suivi au procès-verbal est fait par Monsieur le Maire.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

04-14-01-2019

Il est proposé par monsieur Lucette Algerson et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement pour un total de 65 752.58 \$.
ADOPTÉE.

6. INFORMATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Il n'y a pas eu de séance des maires au mois de décembre 2018.

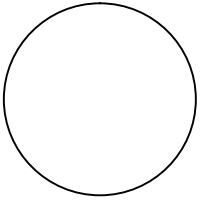
7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 247-2018, RÉGLEMENT D'IMPOSITION DE TAXES ET DE SERVICES.

05-14-01-2018

CE RÈGLEMENT EST INSCRIT AU LIVRE DES RÈGLEMENTS

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement pour l'imposition des taxes foncières et de service pour l'année financière 2019.

ATTENDU QUE pour le faire, il faut se conformer au contenu du budget municipal 2019 adopté à la session spéciale du Conseil municipal, tenue le 19 décembre 2018;



ATTENDU QU' il faut modifier l'article 01 du règlement 50, règlement autorisant l'imposition de la taxe de service, de la cueillette et le transport des matières résiduelles;

ATTENDU QU'un avis de motion fût régulièrement donné par monsieur Bertrand Caron à la session spécial du conseil municipal, tenue le 19 décembre 2018.

ATTENDU QU'un projet de règlement numéro 247-2018, règlement d'imposition de taxes foncières et de service a été déposé par monsieur Bertrand Caron

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 247-2018, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Une taxe de **1.54** % du cent dollars d'évaluation foncière sera imposée à chaque

contribuable d'après sa valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur incluant la contribution gouvernementale imposée pour le service de la Sûreté du Québec ainsi que la contribution à la M.R.C. de La Mitis pour les équipements supralocaux;

ARTICLE 2 : De remplacer les mots suivants de l'article 01 du règlement 50 par : qu'afin de réaliser la somme nécessaire aux dépenses de la cueillette et du transport des matières résiduelles, qu'une taxe de service soit imposée au montant de :

1. Un tarif de **95.00** \$ sera imposé par feu, logement ou unité de logement tel que prescrit par le code du bâtiment, servant d'habitation ou de bureau;
2. Un tarif de **47.00** \$ sera imposé par feu, logement ou unité de logement non habité, ainsi que les chalets situés le long des routes et chemins qui sont entretenus l'hiver et dont le service des vidanges y passe;
3. Un tarif de **120.00** \$ sera imposé pour chaque commerce, petite industrie, auberge, ferme et garage en cette municipalité;

ARTICLE 3 : Tout compte de taxe dépassant la somme de 300.00 \$ pourra être payé en 4 versements.

ARTICLE 4 : Le présent règlement portera le numéro 247-2018 de la Municipalité de Padoue et entrera en vigueur selon la loi.

Line Fillion
Dir. gén et sec.-trés.

Gilles Laflamme
Maire

8. DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT 248-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Madame Clémence Lavoie dépose une copie du règlement 248-2019 sur le traitement des élus.

9. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 248-2019 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

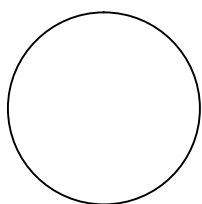
AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par madame Clémence Lavoie pour le règlement 248-2019 sur le traitement des élus.

10. POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

08-14-01-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.
ADOPTÉE.



09-14-01-2019

11. RÉSOLUTION POUR L'ADJUDICATION DE L'ÉMISSION

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Padoue accepte l'offre qui est faire de « **Caisse Desjardins Entreprise.** » pour son emprunt de 94 400 \$ par **billets** en vertu du règlement 140-2001 au prix de 100.00 échéant en série de 5 ans comme suit :

17 600 \$	4.47 %	14 janvier 2020
18 400 \$	4.47 %	14 janvier 2021
18 800 \$	4.47 %	14 janvier 2022
19 400 \$	4.47 %	14 janvier 2023
20 200 \$	4.47 %	14 janvier 2024

Que les billets, capital et intérêt, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée à Padoue, ce 14^e jour du mois de janvier 2019

12. RÉSOLUTION POUR PRÉCISER LES MODALITÉS DE L'ÉMISSION

10-14-01-2019

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 140-2001, la municipalité de Padoue (la « Municipalité ») souhaite emprunter par billet un montant total de **94 400 \$**;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis ;

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de **94 400 \$** prévu au règlement d'emprunt numéro 140-2001 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du **14 janvier 2019**;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quand au capital, soient remboursés comme suit :

2020	17 600 \$
2021	18 400 \$
2022	18 800 \$
2023	19 400 \$
2024	20 200 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 janvier 2019), en ce qui regarde les amortissements annuels prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 140-2001, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû de l'emprunt.

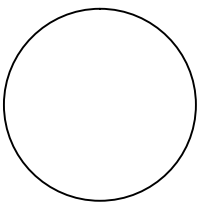
Adopté à la séance du 14 janvier 2019.

13. FORMATION DES ÉLUS

11-14-01-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité:

Que monsieur Gilles Laflamme, mesdames Réjeanne Ouellet et Lucette Algerson suivent la formation du 16 mars 2019 sur le projet de loi 122 au coût de 200 \$ par personne.



Que Line Fillion suive la formation du 6 avril 2019 sur les programmes d'aides financières comme outils de développement au coût de 135 \$ par personne.

ADOPTÉE.

14. MAIRE SUPPLÉANT

12-14-01-2019

Il est proposé par madame Lucette Algerson et résolu à l'unanimité:

De nommer madame Réjeanne Ouellet comme maire suppléant jusqu'au mois de janvier 2020.

ADOPTÉE.

15. RAMONAGE DES CHEMINÉES

13-14-01-2019

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité accepte l'offre de monsieur Michel Bérubé de Ramonage Bérubé pour effectuer le ramonage des cheminées au coût de 35 \$ plus taxes.

ADOPTÉE.

16. PUBLICITÉ POUR LE CARNAVAL

14-14-01-2019.

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité paie une publicité dans la page de publicité du Carnaval du journal l'Avantage.

ADOPTÉE.

17. PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

15-14-01-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:

De faire une demande pour un étudiant dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada pour un 30 heures semaine.

ADOPTÉE.

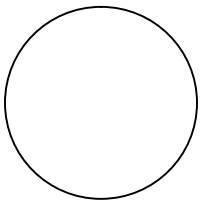
18. DÉCLARATION CITOYENNE : URGENCE CLIMATIQUE

16-14-01-2019

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe dérèglent rapidement le climat de notre planète et sont en voie de compromettre les générations actuelles et futures;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en vue d'inverser la tendance;

CONSIDÉRANT QUE le dernier Rapport spécial, approuvé le 6 octobre 2018 par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), principal organisme international chargé d'évaluer les activités scientifiques consacrées aux changements climatiques, aux conséquences de ces changements, aux risques potentiels qui y sont liés et aux mesures susceptibles d'être prises pour en restreindre les effets, fait ressortir l'urgence d'intervenir;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Padoue, à l'instar de ses citoyens et citoyennes, est consciente de l'importance de rallier l'ensemble des décideurs politiques et tient à démontrer son intérêt à s'impliquer et à s'investir dans la lutte contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Padoue déjà mis en œuvre plusieurs actions qui visent à protéger l'environnement et souhaite poursuivre son engagement.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil des maires de la MRC de La Mitis demande et invite les différents paliers gouvernementaux, partis politiques, acteurs publics et privés, à considérer sérieusement l'état actuel du climat et les risques associés à l'augmentation de la température moyenne du globe dans toutes les politiques et stratégies de développement et de croissance;

QUE le Conseil des maires de la MRC de La Mitis s'engage, à travers les actions de son plan de gestion des matières résiduelles, à analyser la mise en place de diverses initiatives pour diminuer l'impact environnemental, à court, moyen et long terme, sur l'ensemble de son territoire;

QUE le Conseil des maires de la MRC de La Mitis invite les différentes industries, commerces et institutions ainsi que l'ensemble des citoyens à jouer un rôle de premier plan dans la réduction des gaz à effet de serre et autres impacts environnementaux;

QUE la présente résolution soit acheminée vers les instances gouvernementales fédérales et provinciales nécessairement concernées par l'urgence d'agir à la sauvegarde de la Terre.

ADOPTÉE.

19. 5 À 7 DES ÉLUS

17-14-01-2019

Il est proposé par madame Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:

D'inviter les élus de la MRC de La Mitis à un 5 à 7 le 8 février prochain, 10 \$ sera demandé par personne et sera redonné à l'Unité Domrémy de Mont-Joli. Cette résolution annule celle du mois de novembre 2018.

Que madame Yvette Sergerie fera un petit buffet pour cette occasion au montant de 12 \$ par personne.

ADOPTÉE.

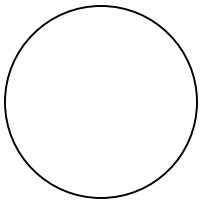
20. FORMATION WEB "LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL"

18-14-01-2018

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à l'unanimité:

De suivre la formation web "La loi sur les normes du travail" à Grand-Métis lundi le 28 janvier en après-midi. Les frais d'inscription seront partagés.

ADOPTÉE.



19-14-01-2018

21. VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES

Il est proposé par monsieur Yannick Fortin et résolu à l'unanimité:

D'accepter l'offre de la MALLETTTE pour l'audit du rapport financier au 31 décembre 2018 au montant de 5795 \$ et de l'audit de la TECQ 2014-2018 au montant de 1395 \$ pour un total de 7190 \$ plus les taxes en vigueur.

22. AFFAIRES DIVERSES:

A) RADIO PORTATIVE

20-14-01-2019

Il est proposé par monsieur Réjeanne Ouellet et résolu à l'unanimité:

De faire l'acquisition de deux radios portatives de "Communication de l'Est" au coût de 787,53 \$ taxes incluses.
ADOPTÉE.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est respectée pour les 2 contribuables présents.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-14-01-2019

Il est proposé par madame Clémence Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance présente soit et est levée à 21:00 heures.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

SIGNÉ : _____
Gilles Laflamme, maire

SIGNÉ : _____
Line Fillion, dir. gén. et sec. trés.

Procès-verbal signé par monsieur le Maire le 15 janvier 2019.